



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 6 1961



UN/SA COLLECTION

Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/SR.347
1er novembre 1961

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TROIS CENT QUARANTE-SEPTIEME SEANCE (PRIVEE)

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 4 octobre 1961, à 15 heures.

SOMMAIRE

- Adoption de l'ordre du jour
- Programme d'identification et d'évaluation
 - a) Examen du rapport intérimaire (A/AC.25/W.83)
 - b) Question de la publication du rapport sans mention des chiffres d'ensemble
 - c) Programme futur du Bureau de l'expert foncier (Mémoire de M. Jarvis en date du 29 septembre 1961)
- Examen du rapport d'activité du 15 octobre (dont un résumé a été distribué)
- Examen du projet de réponse à la demande de photocopie des relevés cadastraux des biens-fonds arabes situés en territoire palestinien sous contrôle israélien présentée par la Ligue arabe (mémoire du Secrétaire principal par intérim en date du 28 septembre 1961)
- Questions diverses

PRESENTS

<u>Président</u> :	M. ELDEM	Turquie
<u>Membres</u> :	M. PLIMPTON	Etats-Unis d'Amérique
	M. DAUGE	France
<u>Secrétariat</u> :	M. GAILLARD	Secrétaire principal par intérim
	M. JARVIS	Expert foncier

/...

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PROGRAMME D'IDENTIFICATION ET D'EVALUATION

- a) EXAMEN DU RAPPORT INTERIMAIRE (A/AC.25/W.83)
- b) QUESTION DE LA PUBLICATION DU RAPPORT SANS MENTION DES CHIFFRES D'ENSEMBLE

M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) trouve le rapport intérimaire excellent et félicite M. Jarvis, expert foncier de la Commission, de l'oeuvre qu'il a accomplie. Si ce rapport doit être publié, M. Plimpton ne pense pas qu'il faille le remanier pour éviter de laisser sous-entendre qu'un nouveau chiffre d'évaluation d'ensemble a été obtenu. Si la Commission est questionnée à ce sujet, elle pourra répondre qu'elle est parvenue à certains chiffres provisoires mais qu'elle désire tenir compte d'autres éléments concernant l'indemnisation avant d'envisager la publication d'un total.

M. DAUGE (France) s'associe aux remerciements et aux félicitations adressées à M. Jarvis. Il reconnaît qu'aucun autre remaniement n'est nécessaire. En ce qui concerne l'absence d'un chiffre d'ensemble, la Commission peut indiquer que le travail n'est pas achevé et que ses experts poursuivent leur oeuvre.

Le PRESIDENT, parlant en tant que représentant de la Turquie, félicite M. Jarvis de son rapport très utile et très complet. Bien que l'objectif final soit d'évaluer globalement les biens-fonds arabes en Israël, le Président pense que tout le monde convient que le moment n'est pas venu de publier ce chiffre. En raison de la publication de l'évaluation de M. Berncastle en 1951, le Président propose d'ajouter une note explicative indiquant que l'évaluation globale entreprise concerne les biens en Israël de tous les Arabes et des Israéliens portant des noms arabes et que ce serait une erreur que de publier un chiffre avant que l'évaluation des biens individuels ait été achevée.

M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il croit savoir que l'établissement d'estimations définitives doit attendre l'achèvement d'autres études. On pourrait ajouter une phrase soigneusement rédigée dans ce sens.

M. DAUGE (France) demande si la note explicative figurerait dans le rapport de M. Jarvis ou dans le rapport d'activité de la Commission. Il demande à M. Jarvis si l'explication proposée serait techniquement valable.

M. JARVIS (Expert foncier) explique que, lorsqu'on aura achevé l'évaluation individuelle des biens, le Bureau technique ne sera pas plus proche d'une évaluation globale des biens-fonds des réfugiés arabes situés en Israël, car on manque des données qui permettraient de déduire la valeur des biens appartenant à des Arabes qui résident en Israël. La note proposée ne ferait pas obstacle aux travaux techniques en cours.

En ce qui concerne le rapport intérimaire révisé omettant la mention des chiffres d'ensemble, M. Jarvis signale que le contexte indique qu'en fait on est arrivé à un chiffre total. Si l'on voulait éviter cette indication, de nombreux remaniements s'imposeraient. Le résultat suggérerait que beaucoup a été accompli en ce qui concerne les méthodes et les procédures mais il impliquerait à tort que peu de progrès réels ont été réalisés.

Pour des raisons techniques, M. Jarvis préférerait que le rapport intérimaire soit publié sans les chiffres d'ensemble, sous la forme des exemplaires modifiés qui ont été distribués aux membres de la Commission. Si M. Jarvis devait discuter la question de l'évaluation avec une des parties intéressées, un tel rapport montrerait que les techniques ont été suffisamment examinées avant que le total ait été rejeté, comme cela a été le cas pour le rapport de M. Berncastle. La suppression des totaux obligerait à se concentrer sur les techniques et diminuerait la probabilité d'estimations fantaisistes et infondées.

M. Jarvis conclut en suggérant que toute note explicative concernant la question de la valeur d'ensemble soit insérée dans le rapport de la Commission et non dans le rapport intérimaire qu'il a rédigé conformément au mandat du Bureau technique.

Il est décidé de ne pas remanier davantage le rapport intérimaire modifié (A/AC.25/W.83) et d'insérer dans le dix-neuvième rapport d'activité de la Commission une explication concernant la valeur d'ensemble des biens-fonds arabes en Israël.

c) PROGRAMME FUTUR DU BUREAU DE L'EXPERT FONCIER

Le PRESIDENT pose la question de savoir si le programme futur doit être examiné maintenant ou à une séance ultérieure.

M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) estime qu'il faudrait remettre la décision concernant l'augmentation des effectifs et la fixation de dates pour l'achèvement des étapes des travaux, proposées dans le mémoire du 29 septembre 1961 de l'expert foncier, jusqu'à ce que la Commission politique spéciale ait examiné le rapport du Directeur de l'UNRWA.

M. DAUGE (France) partage l'avis du représentant des Etats-Unis mais demande à M. Jarvis si un ajournement de la décision n'aurait pas de conséquences fâcheuses du point de vue pratique.

M. JARVIS (Expert foncier) trouve difficile de répondre à cette question, car le programme de travail devra être arrêté conformément aux décisions de la Commission sur les objectifs et les dates prévues. Le renvoi de la décision pourrait créer des difficultés en ce qui concerne le maintien du personnel nécessaire de spécialistes actuellement en fonctions et retarder le recrutement du personnel de bureau supplémentaire dont on aurait besoin pour exécuter parfaitement le programme envisagé, y compris le dénombrement des biens-fonds de chaque particulier. Sans une expansion des effectifs, l'exécution du programme ne pourra pas être achevée pour l'ouverture de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) demande si, dans tout plan d'indemnisation, ce n'est pas au propriétaire qu'il appartient d'indiquer l'emplacement de ses diverses parcelles de terrain.

M. JARVIS (Expert foncier) répond que si l'on ne dénombre pas les biens-fonds des particuliers, on ne peut savoir quelle proportion des réfugiés bénéficieraient d'indemnités, et quel serait le montant de celles-ci.

M. GAILLARD (Secrétaire principal) propose que la Commission retienne la partie du programme qui envisage l'évaluation des biens individuels et qu'elle autorise des mesures visant à maintenir le personnel actuel de spécialistes qui est nécessaire à cette évaluation, mais qu'elle ajourne sa décision sur les étapes ultérieures du programme, y compris les dates prévues pour son achèvement et la question de l'engagement d'un personnel de bureau supplémentaire.

Il en est ainsi décidé.

EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITES DU 15 OCTOBRE

M. FLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) trouve que le résumé est satisfaisant mais pense qu'il serait utile d'inclure un bref rapport d'activité rédigé par M. Johnson.

Selon M. DAUGE (France), un tel rapport pourrait être suffisamment précis pour satisfaire l'intérêt du public, sans être trop détaillé. Il devrait être présenté comme un rapport de la Commission et non de M. Johnson.

La Commission décide de prier M. Johnson de rédiger les paragraphes nécessaires.

Le Secrétaire principal appelle l'attention sur le problème que soulève la scission de la République arabe unie en ce qui concerne la rédaction de la partie du rapport relative aux "comptes bloqués". La RAU n'a pas encore donné son assentiment et il faudra maintenant entrer en rapport avec la République arabe syrienne.

Il est décidé que, dans ces conditions, le rapport indiquera, si le Liban et la Jordanie donnent leur plein assentiment au plan, que le déblocage des comptes commencera à bref délai. Le rapport indiquera que des dispositions n'ont pas encore été prises en ce qui concerne d'autres régions. Le Secrétariat est prié de préparer pour le 6 octobre un projet du dix-neuvième rapport d'activité.

EXAMEN DU PROJET DE REPONSE A LA DEMANDE DE PHOTOCOPIE DES RELEVES CADASTRAUX DES BIENS-FONDS ARABES SITUES EN TERRITOIRE PALESTINIEN SOUS CONTROLE ISRAELIEN PRESENTEE PAR LA LIGUE ARABE (MEMOIRE DU SECRETAIRE PRINCIPAL PAR INTERIM EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 1961)

Il est décidé d'envoyer le projet de réponse révisé préparé par le Secrétariat, en supprimant néanmoins la phrase "La Commission n'estime pas approprié de publier des données qui ne constituent qu'une partie de celles que le personnel technique de la Commission utilise pour son étude en cours".

QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé d'inviter M. Davis, Directeur de l'UNRWA, à rencontrer les membres de la Commission à une date appropriée et rapprochée.

Le Secrétaire principal annonce que les documents de travail sur la Réintégration par rapatriement ou réinstallation et sur l'Indemnisation pourront probablement être distribués le 15 octobre en anglais et le 31 octobre en français.

La séance est levée à 17 h 40